

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 13/12/2013

Réception par le Prefet : 13/12/2013

Publication : 19/12/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Communication

à la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du jeudi 12 décembre 2013

ETAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN POUR L'ANNEE 2013

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics et aux attributions des commissions consultatives des services publics locaux,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-7 du 31 mars 2011 relative à l'élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin,
- VU le procès-verbal de la réunion du 25 juin 2013 et le procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2013 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

➤ donne acte au Président de la communication relative à l'état des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin réalisés à l'occasion de ses réunions du 25 juin 2013 et du 4 novembre 2013.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Conseil Général Haut-Rhin

Compte rendu de la Réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin du

25 juin 2013

ORDRE DU JOUR

Objet unique : avis concernant le renouvellement de la délégation de service public pour la gestion de l'Abattoir Départemental de Cernay.

PRESENCE

- Invités à participer à cette réunion et informés de son ordre du jour, étaient présents :

➤ les représentants des associations haut-rhinoises, membres de la Commission :

- Madame Suzie BOBENRIETH, de l'Union Fédérale des Consommateurs du Haut-Rhin,
- Madame Catherine MILLION-HUNCKLER, de l'Agence de Développement Touristique de Haute Alsace,
- Monsieur Michel BREUZARD, Administrateur de l'association Alsace Nature du Haut-Rhin,
- Monsieur Paul COLLIN, Vice-Président de l'UDAF 68,
- Monsieur René DANESI, Directeur Administratif et Financier du CAHR.

➤ les Conseillers Généraux membres de la Commission :

- Monsieur Charles BUTTNER, Président du Conseil Général et Président de la CCSPL,
- Monsieur Christian CHATON, Conseiller Général,
- Monsieur Frédéric HILBERT, Conseiller Général,

➤ les pilotes des dossiers et représentants de l'administration départementale :

- Madame Michèle WUEST-LANGOLF et Monsieur René JUNKER, de la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- Monsieur Thierry CUENOT, Contrôleur de Gestion,
- Monsieur Lionel ALFONSI, de la Direction des Affaires Juridiques, en charge du secrétariat de la réunion.

- Etaient excusés Monsieur Jean-Paul DIRINGER, Vice-Président du Conseil Général, Monsieur Bernard NOTTER, Vice-Président du Conseil Général, Monsieur Lucien MULLER, Conseiller Général, Monsieur Michel HABIB, Conseiller Général, et Monsieur Jean-Marie MEYER, Président de l'Association APALIB'.

PRÉSIDENCE DE LA RÉUNION

Monsieur Charles BUTTNER, Président du Conseil Général et Président de la CCSPL, a présidé la réunion.

DEROULEMENT DE LA REUNION

Monsieur le Président remercie les membres de la Commission de leur présence et ouvre la réunion en exposant que l'Abattoir départemental constitue un service public nécessaire au Haut-Rhin, soutenu depuis sa création par le Département, et constate que son exploitation a du mal à s'équilibrer.

La parole est ensuite donnée à Monsieur René JUNKER.

Monsieur JUNKER, à l'appui d'une projection sur écran, rappelle l'historique de ce projet et le terme de l'actuelle délégation de service public, fin juin 2014.

Il est indiqué que, l'abattoir a été lancé en partie grâce aux engagements des futurs usagers qui garantissaient un tonnage d'abattage substantiel, engagements qui n'ont jamais été respectés.

Monsieur CUENOT expose et commente les chiffres clés de l'activité de l'Abattoir entre 2006 et 2012 et leur évolution durant cette même période. Ainsi, on :

- relève que l'abattoir de Cernay a perdu de l'argent durant les 6 premières années, le tonnage attendu soit 1350 tonnes n'ayant jamais été atteint (on arrive aujourd'hui à 950 tonnes en moyenne),
- constate toutefois que l'abattoir de Cernay a une situation financière qui s'améliore, l'augmentation des charges étant moins rapide que l'augmentation des recettes,
- confirme le fait que l'équipe actuelle cherche des solutions pour rentabiliser cet outil de production par la diversification et la valorisation de services dit « annexes » et ce, à effectif constant,
- estime que le volume d'abattage moyen de ces dernières années (environ de 950 tonnes/an) est conforme au volume d'abattage attendu pour satisfaire les besoins de la filière courte (pour les petits abatteurs et pour les fermes-auberges) ; les services pour les clients plus importants (tels que les grandes enseignes de la distribution) faisant encore défaut.
- constat une différence notable entre la société qui dirigeait l'abattoir à l'origine et la nouvelle, soutenue par son Président, Monsieur Denis NASS, qui se mobilise pour rechercher des clients potentiels (supermarchés *Leclerc* ou *Super U*).

Monsieur ALFONSI expose les différents modes de gestion susceptibles d'être retenus pour les services publics à caractère industriel et commercial du type de l'Abattoir, que sont la régie et la gestion externalisée (dont la délégation de service public – DSP).

Pour cette seconde catégorie de modes de gestion, les différences entre le marché public de services et la DSP sont rappelées (le mode de rémunération du cocontractant de la collectivité et une part du risque de l'exploitation assumée par le délégataire de service public).

Sont présentées les pistes de réflexion pour le cahier des charges de l'éventuelle DSP à venir. Ainsi à l'évocation de l'amélioration de la qualité sanitaire des process internes à l'activité d'abattage, en vue notamment de faire passer l'Abattoir de Cernay de la catégorie 2 à la catégorie 1, Monsieur COLLIN indique que cette amélioration est susceptible d'avoir un coût (certains investissements seraient à engager par le Département en tant que propriétaire) qu'il faudrait évaluer.

Madame BOBENRIETH considère que l'implication de l'exploitant est éminemment importante dans ce type d'activité, afin de créer l'attractivité nécessaire à son équilibre économique.

Monsieur le Président explique qu'il est indispensable de continuer à mener cette exploitation, puisqu'elle concourt pleinement aux politiques volontaristes du Département en matière de développement durable du territoire haut-rhinois (à l'instar des GERPLAN).

Monsieur BREUZARD confirme que l'activité de l'Abattoir de Cernay contribue à éviter la monoculture et permet de maintenir ainsi la diversité des paysages.

Monsieur le Président estime que le secteur laitier est un secteur économique qui demeure incertain sur lequel toute projection à moyen et long terme serait risquée.

Selon Monsieur le Président, il convient donc de promouvoir la filière viande, tout en rappelant que ce sont aux professionnels (et en premier lieu les éleveurs) de porter le développement de cette filière et ce, avant tout autre intervenant, y compris public.

Monsieur le Président explique que les différences de prix entre la filière française de la viande et la filière allemande tiennent principalement à la fiscalité nationale de ces deux Etats. Il est indiqué que, là où, en France, douze taxes sont appliquées à l'activité d'abattage, en Allemagne, seules trois sont recensées.

Monsieur CHATON évoque la problématique des *minerais de viande*, ayant fait l'actualité il y a quelques semaines, et demande si l'Abattoir de Cernay participe à la production de ce type de sous-produit.

Monsieur JUNKER explique que l'Abattoir de Cernay ne se livre pas à cette activité et se concentre sur l'abattage et la grosse découpe (à la seule exception de la valorisation du cuir de vache).

Monsieur CHATON constate une contradiction entre le risque de l'exploitation que doit assumer le délégataire d'un service public et la remise de dette de 950.000 € consentie par le Département à la société délégataire en 2011.

Monsieur CUENOT précise que cette remise de dette ne couvre que la période des trois premières années d'exploitation de l'Abattoir, marquée par une conjoncture défavorable (non appropriation immédiate des nouvelles offres d'abattage par les usagers, gestion perfectible par le premier directeur).

Il est aussi précisé qu'aucun soutien pérenne et structurel à l'exploitant, par exemple, via le versement de subventions d'équilibre, n'a jamais été envisagé. Un tel soutien aurait constitué une entorse au principe selon lequel le délégataire doit assumer une part du risque d'exploitation.

Monsieur COLLIN demande quels pourraient être les inconvénients d'une délégation de service public.

Monsieur CUENOT répond que les critiques entendues concernant les DSP touchent principalement aux services publics générant de forts bénéfices (concessions de réseaux, concessions autoroutières). Dans de tels cas, il peut être constaté que, après avoir été employées en priorité à l'amélioration du service public, une part importante des redevances de service public perçues sur les usagers soit destinée aux bénéfices de l'exploitant.

Une discussion, initiée par Monsieur BREUZARD, sur le sujet des battues au sanglier et sur le rôle de l'Abattoir de Cernay, se conclut sur le constat que le site de Cernay n'est pas adapté ni destiné à l'activité de découpe et de conditionnement pour ce marché.

Monsieur le Président explique que c'est la carence de l'initiative privée qui a entraîné l'intervention publique et que la Commission Consultative des Services Publics Locaux a pour rôle de contrôler la conformité de l'intervention du Département aux besoins des consommateurs.

Madame BOBENRIETH estime que le soutien du Département à l'Abattoir de Cernay est « très important », ce à quoi Monsieur le Président répond que cet argent public a été engagé précisément pour répondre à des besoins et pour participer activement aux politiques de développement durable menées par la collectivité.

Monsieur DANESI explique que, au regard des normes imposées par l'Union Européenne, l'Allemagne a décidé d'en faire une application « simple », alors que la France a décidé d'être d'en faire une application plus stricte, en y ajoutant parfois des exigences.

Monsieur le Président estime qu'il serait nécessaire à ce stade qu'une étude soit faite sur les différents abattoirs publics français pour une comparaison de leurs résultats.

CLOTURE DE LA REUNION

L'avis de la Commission est demandé par Monsieur le Président.

La Commission prononce un avis favorable unanime à la prochaine décision de renouvellement de la procédure de DSP pour l'exploitation de l'Abattoir Départemental de Proximité de Cernay.

Monsieur le Président prend acte de cet avis favorable et remercie les membres de la Commission pour leur présence et leur participation.

M. le Président clôt la séance.

Le 11 juillet 2013



Monsieur Charles BUTTNER,
Président du Conseil Général et
Président de la CCSPL

**Compte rendu de la Réunion de la
Commission Consultative des Services Publics Locaux du
Département du Haut-Rhin du**

4 novembre 2013

ORDRE DU JOUR

Etaient inscrits à l'ordre du jour :

1. L'examen des rapports d'activités pour l'année 2012 des trois services publics départementaux externalisés :
 - l'abattoir départemental de Cernay,
 - l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin - ADAUHR,
 - le réseau départemental de télécommunications à haut débit
2. L'avis concernant le choix du mode de gestion pour l'exploitation de la Maison de l'Alsace à Paris.

PRESENCE

- Invités à participer à cette réunion et informés de son ordre du jour, étaient présents :

➤ les représentants des associations haut-rhinoises, membres de la Commission :

- Monsieur Jean KLINKERT, Directeur de l'Agence de Développement Touristique de Haute Alsace,
- Monsieur Paul COLLIN, Vice-Président de l'UDAF 68,
- Monsieur Eric THOUMELIN, Chef de projet Appui aux collectivités au CAHR,
- Monsieur Daniel REBERT, administrateur de l'Association APALIB'.

➤ les Conseillers Généraux membres de la Commission :

- Monsieur Charles BUTTNER, Président du Conseil Général,
- Monsieur Bernard NOTTER, Vice-Président du Conseil Général,
- Monsieur Lucien MULLER, Conseiller Général,
- Monsieur Michel HABIB, Conseiller Général.

➤ les pilotes des dossiers et représentants de l'administration départementale :

- Monsieur André THOMAS, Directeur Général des Services et du Cabinet,
- Madame Stéphanie DELACÔTE, Directeur des Affaires Juridiques,
- Madame Stéphanie HUCBOURG, du Service Prospective et Aménagement
- Monsieur André HEIMBURGER, Directeur de l'ADAUHR,
- Monsieur Pascal FALVISANER, Directeur administratif et financier de l'ADAUHR,
- Monsieur René JUNKER, de la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- Monsieur Philippe WALTER, Responsable de la Mission des Grands Equipements,
- Monsieur Lionel ALFONSI, de la Direction des Affaires Juridiques, en charge du secrétariat de la réunion.

- Etaient excusés Monsieur Jean-Paul DIRINGER, Vice-Président du Conseil Général, Monsieur Christian CHATON, Conseiller Général, Monsieur Frédéric HILBERT, Conseiller Général, Monsieur Jean-Jacques BOTTE Président de l'Union Fédérale des Consommateurs du Haut-Rhin et Monsieur Paul LACOTE, Président de l'association Alsace Nature du Haut-Rhin.

PRESIDENCE DE LA REUNION

Monsieur Charles BUTTNER, Président du Conseil Général et Président de la CCSPL, a présidé la réunion.

DEROULEMENT DE LA REUNION

Monsieur le Président remercie les membres de la Commission de leur présence, ouvre la réunion et donne la parole à M. JUNKER pour exposer le bilan d'activités de l'année 2012 de l'Abattoir de Cernay.

Abattoir Départemental de Cernay

Monsieur JUNKER, à l'appui d'une projection sur écran, rappelle que la CCSPL s'est réunie en juin 2013 pour approuver le projet de renouvellement de la délégation de service public (DSP) de l'Abattoir au terme du contrat en cours conclu avec la SAS Société d'Exploitation de l'Abattoir de Proximité du Haut-Rhin, lequel écherra fin juin 2014.

Les données principales sont rappelées (abattoir conçu pour traiter 1375 tonnes par an, soit 115 tonnes par mois, et découper 435 tonnes par an). Il est indiqué qu'avec 894,14 tonnes de viande traitées en 2012, 65% des capacités du site ont été atteints et que l'une des causes de ce déficit de tonnage revient aux prix plus attractifs dans les abattoirs allemands.

L'évolution du ratio chiffre d'affaires/tonnage froid est positive depuis 2009 (609 €/tonne en 2009, 620 €/tonne en 2010, 629 €/tonne en 2011 et 679 €/tonne en 2012).

Il est indiqué que le tarif pour l'utilisateur (64€/tonne) n'a pas évolué depuis 2006 et que les salariés de la société exploitante façonnent eux-mêmes des caissettes de viande découpée, assurant ainsi un complément de service à l'activité découpe du site.

Les investissements du Département se sont élevés à 79 637 € en 2012.

Il est indiqué, à titre d'information, qu'en 2013, sans compter les résultats des mois de novembre et de décembre, le tonnage abattu a atteint 795 tonnes (dont 131 tonnes pour le seul mois d'octobre) pour un chiffre d'affaires de 561 187 €.

Les résultats des contrôles microbiologiques sont très satisfaisants, depuis la mise en œuvre de la démarche qualité HACCP, démarche qualité en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire.

M. REBERT demande le nombre des exploitants haut-rhinois qui sont usagers de l'abattoir et leur taux de représentation parmi l'ensemble des usagers du site. Il est répondu que les éleveurs représentent 95 % des usagers, les marchands de bestiaux ne constituant qu'une clientèle marginale. Le nombre d'éleveurs haut-rhinois usagers de l'abattoir n'est pas connu. Monsieur le Président rappelle que le but est précisément d'attirer à Cernay les éleveurs qui fréquentaient l'abattoir de Colmar avant sa fermeture et qui ont pris l'habitude de faire abattre leurs animaux en Allemagne avant l'ouverture de l'abattoir de Cernay.

M. THOUMELIN évoque l'ouverture d'abattoirs temporaires lors de la fête de l'Aïd el kébir à Colmar et à Mulhouse. M. JUNKER répond que ces abattoirs temporaires sont la réponse à la saturation des abattoirs pérennes, dont l'abattoir public de Cernay.

M. COLLIN demande en quoi consiste le « renforcement du prétraitement », opération d'investissement financée par le Département et demandée par la société d'exploitation de l'abattoir en 2013. Il est précisé qu'il s'agit d'un filtre pour piéger un certain nombre de matières en vue de permettre à l'exploitant de minorer le montant de la redevance à verser à la Communauté de Communes Thann-Cernay.

M. COLLIN demande une précision sur la finalité du lave-mains de la station de lavage. Il est précisé que ce point d'eau permet aux éleveurs de se rincer les mains après le lavage de leur véhicule de transport d'animaux vivants.

M. MULLER constate que le transport des animaux en Allemagne, malgré le coût du transport, reste plus rentable pour les éleveurs haut-rhinois, que d'utiliser l'abattoir de Cernay. M. JUNKER confirme cette situation et évoque à ce titre l'utilité de l'éco-taxe poids-lourds, qui lorsqu'elle sera appliquée pourrait les inciter à profiter du site public de Cernay.

Il est pris acte du rapport de gestion de la société exploitante de l'abattoir départemental de Cernay pour l'année 2012.

M. le Président invite les rapporteurs du bilan d'activités 2012 de l'ADAUHR à prendre la parole.

Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin – ADAUHR

Mme HUCBOURG rappelle que l'ADAUHR, régie personnalisée avec autonomie financière, assure deux familles d'activités :

- les **missions de service public**, représentant 70 % de l'activité de l'agence : il s'agit, d'une part, des études et du conseil au Département. Ces activités sont fixées dans le programme partenarial annuel, objet d'une délibération de l'assemblée départementale et co-signé par le Département et l'ADAUHR. D'autre part, il s'agit des missions de conseil et d'assistance aux 351 communes haut-rhinoises et 27 EPCI haut-rhinois « sous convention » avec l'ADAUHR. L'ensemble des missions de service public bénéficie d'une subvention annuelle du Département. En 2012, cette subvention s'est élevée à 2 050 000 € (soit 50.000 € de moins que les années précédentes).
- Les **missions dans le secteur concurrentiel** : elles ont représenté 30 % de l'activité de l'ADAUHR et ont constitué un chiffre d'affaires de 850 000 € en 2012 (stable depuis 2010).

M. HEIMBURGER illustre les différentes activités de l'agence par les illustrations de certains projets qui ont été conduits par l'ADAUHR en 2012.

Il précise que l'effectif de l'agence (42 agents constituant 39 ETP) est constant, indice de ce que l'ADAUHR a atteint sa taille idéale et prouve que les métiers de l'agence sont stabilisés.

En ce qui concerne les dépenses de l'ADAUHR en 2012, M. FALVISANER indique que 85% des dépenses de fonctionnement sont destinés à la couverture des frais de personnel et des frais financiers. Il présente le déficit d'investissement de l'ADAUHR à 88 000 € en 2012, ce qui présente un résultat positif de 37 000 €.

Il est pris acte du rapport de gestion de l'ADAUHR pour l'année 2012.

M. le Président invite le rapporteur du bilan d'activités 2012 du réseau départemental de télécommunications à haut débit à prendre la parole.

Réseau départemental de télécommunications à haut débit

Philippe WALTER explique que l'essentiel du réseau public départemental, délégué par voie de DSP à la Société Haut-Rhin Télécom, fonctionne grâce aux 36 nœuds de raccordement d'abonnés (NRA) mis en œuvre (« dégroupement ») sur les infrastructures de l'opérateur historique, France Télécom. Les 6 NRA dégroupés en 2012 ont apporté 9 000 abonnés au haut débit en plus.

En outre, 11 NRA ont été dégroupés suite à un appel à projet de l'ARCEP, pour couvrir les zones d'ombre du Haut-Rhin.

Il a été mis un terme progressif au volet wi-max (haut débit par ondes) du réseau, ces dernières années : en 2011, l'exploitant Haut-Rhin Télécom n'a plus admis de nouveaux clients. En 2012, des solutions technologiques différentes ont été prévues pour pallier cette cessation. En 2013, les équipements wi-max ont été démantelés.

Deux grandes technologies sont utilisées pour le fonctionnement du réseau départemental : la technologie DSL (haut débit par lignes téléphoniques cuivre classiques) et la fibre optique. Marginalement, pour les clients isolés, une offre de haut débit par satellite est encore proposée.

Le délégataire assure la maintenance et, en 2012, il a dû mener des opérations de *désaturation* pour accueillir de nouveaux clients, preuve que l'activité est soutenue.

Le nombre d'utilisateurs du réseau public départemental suit une courbe d'évolution positive conforme aux prévisions, ce qui devrait se confirmer sur la projection sur 10 ans.

Le chiffre d'affaires augmente et ressort à 4,995 M€ (contre 4,235 M€ en 2011 et 4,315 M€ en 2010) et le résultat net ressort à 2,781 M€ (contre 1,676 M€ en 2011 et une perte de 5,393 M€ en 2010).

Le Département du Haut-Rhin ne contribue plus aux dépenses de fonctionnement. Mais, il réfléchit, en partenariat avec le Département du Bas-Rhin et de la Région Alsace, au futur réseau à Très Haut Débit (THD) via un raccordement généralisé à la fibre optique. Des études techniques, sur l'ensemble des territoires où les opérateurs privés n'ont pas prévu de déployer des réseaux très haut débit, ont été lancées.

M. MULLER évoque le cas particulier de Mulhouse.

M. WALTER précise que certains quartiers de la communauté d'agglomération mulhousienne sont raccordés à la fibre optique par les opérateurs privés, ce qui devrait également être le cas de l'agglomération de Colmar et de la ville de Saint-Louis.

M. REBERT souhaite évoquer le cas particulier des zones d'activités économiques. Il indique qu'environ 40 zones haut-rhinoises bénéficient d'une arrivée de la fibre optique, mais que rares sont les entreprises qui s'abonnent en raison du prix prohibitif (environ 1.000 €/mois).

M. WALTER estime plutôt le prix mensuel moyen aux entreprises à environ 600 € et indique que ce prix n'est pas déraisonnable au regard de la qualité de l'offre faite aux entreprises sans commune mesure avec celle de l'offre réservée aux foyers. M. WALTER indique également que l'augmentation du nombre d'utilisateurs-particuliers aura pour effet de minorer le prix de l'abonnement des entreprises.

M. THOUMELIN interroge sur le meilleur moyen de constater une baisse notable et rapide du coût de l'abonnement des entreprises.

M. WALTER explique que la méthode voulant qu'un nombre important d'entreprises manifeste au même moment un intérêt pour le haut débit par fibre optique ne fonctionne qu'avec les grands opérateurs. La meilleure méthode serait, pour plusieurs petits opérateurs, de partager l'achat d'un « lien » en imputant et répartissant cet investissement sur les abonnés, comme c'est le cas actuellement à Mulhouse. Toutefois, M. WALTER avoue ne pas bénéficier du recul suffisant pour conclure à la pérennité de la méthode.

M. HABIB insiste en constatant que la fibre optique est trop chère pour les entreprises.

M. WALTER affirme que ce coût n'est pas tant élevé pour les entreprises qui en ont réellement besoin et qui base un pan de leur activité sur le transfert de données lourdes, indiquant que la technologie DSL n'est certainement pas suffisante (en termes de capacité de transfert de données) pour ces entreprises.

M. NOTTER conclut que les entreprises qui ont les moyens et la santé financière suffisante ont tout intérêt à patienter, si elles le peuvent, le temps que le coût de l'abonnement baisse encore.

Il est pris acte du rapport de gestion 2012 de la société Haut-Rhin Télécom, exploitante du réseau départemental de télécommunications à haut débit.

***Avis sur le projet de délégation de service public pour
la gestion de la Maison de l'Alsace à Paris***

M. le Président indique que les travaux de rénovation du bâtiment situé Avenue des Champs-Élysées à Paris, à la charge du Département du Haut-Rhin et du Département du Bas-Rhin, propriétaires du bâtiment, ont pris un retard de plusieurs mois et ont connu une importante évolution de leur montant. Toutefois, M. le Président affirme que, au vu de sa localisation et de sa destination, le bâtiment continue de valoir le triple du coût des travaux actuellement arrêté.

M. le Président invite Madame DELACÔTE à présenter le projet de délégation de service public pour la gestion de la Maison de l'Alsace à Paris.

Mme DELACÔTE précise que l'avis de la CCSPL est demandé sur le mode de gestion externalisée, pressentie pour assurer l'exploitation de la partie du bâtiment qui sera consacrée aux activités de promotion de l'Alsace, de son tourisme, de son économie et de sa culture.

Il est rappelé que l'immeuble a été acquis par les deux départements alsaciens fin des années 60. Le restaurant situé aux niveaux inférieurs a été confié, par bail commercial, au Groupe Frères Blanc et une société d'économie mixte, dont le capital est principalement détenu par les deux départements (et, dans une moindre mesure, par la Région Alsace) gérait les étages supérieurs.

En 2006, les deux départements ont décidé de rénover, de mettre aux normes l'intégralité du bâtiment et de le valoriser. L'opération devrait se terminer fin 2014. Les deux collectivités souhaitent également maintenir la présence de l'Alsace à Paris.

Il s'agit de mieux scinder, d'une part, les étages inférieurs toujours destinés à accueillir le restaurant du Groupe Frères Blanc via un bail commercial et, d'autre part, la Maison de l'Alsace à Paris – MAP, aux étages supérieurs, appelée à devenir une véritable ambassade de l'Alsace en proposant des activités de service public de promotion de l'Alsace. La MAP constituera ainsi une vitrine de l'Alsace, un lieu de rencontre professionnelle et d'échanges entre décideurs alsaciens, un lieu d'évènementiel, et un lieu de communication et de relation presse permettant la programmation de manifestations culturelles, économiques et sociales, la promotion et la dynamisation de l'image touristique, culturelle, économique et sociale de l'Alsace.

L'avis de la CCSPL doit porter sur le mode de gestion à retenir pour assurer la gestion de la MAP. Plusieurs modes de gestion existent :

- la régie directe par les deux collectivités propriétaires n'est pas envisageable en raison de l'éloignement géographique de la MAP et des centres de décisions des deux Départements. De plus, la comptabilité publique ne serait pas appropriée à l'exploitation de cet outil, nécessitant une gestion plus souple. Sa gestion nécessite également un savoir faire spécifique.
- une gestion externalisée, offre le choix entre le marché public de services et la délégation de service public.

Le marché public de services est écarté, le risque financier étant supporté par les deux départements. Le choix de la délégation de service public -DSP- est pressenti. Ce mode de gestion externalisée permet de confier à un partenaire, après mise en concurrence, la gestion du service public à ses risques et périls. Le délégataire de la MAP n'aurait pas d'investissement à porter, raison pour laquelle la durée de cette DSP prendrait la forme d'un contrat d'affermage et serait limitée à 7 ans à compter de 2015.

M. REBERT demande quelles seraient les contraintes particulières à imposer au futur titulaire et qui négocierait le contrat de DSP.

Mme DELACÔTE répond que le contrat sera négocié, en commun entre les deux départements et le(s) candidat(s), suite à la réunion de la commission interne de chacune des deux collectivités qui listeront les candidats admis à la négociation. Le détail des contraintes à imposer au titulaire ainsi que le montant des compensations à verser seront précisés dans le contrat.

M. KLINKERT demande quelles seront les recettes pour le délégataire et rappelle que, avant le lancement des travaux, le loyer du restaurant constituait une recette à destination de la SEM assurant la gestion des étages supérieurs.

Mme DELACÔTE répond que le loyer du restaurant sera désormais versé aux deux Départements et que la principale ressource du futur délégataire sera constituée des recettes de location des salles du centre d'affaires, de la création d'évènements et de l'organisation de manifestations.

M. KLINKERT demande ainsi par quel moyen le futur titulaire arrivera à équilibrer son exploitation.

M. le Président confirme que la question des ressources est centrale et la question de la destination du loyer du bail commercial a été prise en compte. Mais, au regard du montant des investissements engagés par les deux départements, il n'est pas envisageable que ce loyer bénéficie à un autre que les deux collectivités. L'équilibre de la DSP sera donc assuré grâce à la subtilité de gestion dont fera preuve le futur exploitant, raison pour laquelle, l'externalisation de cette exploitation est pressentie.

M. THOMAS indique qu'après les travaux, il s'agira d'un tout nouveau bâtiment, équipé, moderne et modulable. Le prix de la location des salles assurera donc les ressources suffisantes au titulaire. Par ailleurs, les tarifs du restaurant devront rester raisonnables et le loyer du bail commercial conclut avec le Groupe Frères Blanc sera augmenté, en raison de l'attrait que les étages supérieurs apporteront au restaurant.

M. KLINKERT souhaite s'assurer que le titulaire ne constituera pas un fonds de commerce.

Mme DELACÔTE précise que le titulaire de la DSP ne peut constituer un fonds de commerce en tant que tel, au regard de la nature de service public de l'activité.

M. KLINKERT demande quel serait le sort de la SEM actuelle.

Mme DELACÔTE répond que, le moment venu, cette société pourra valablement participer à la mise en concurrence, remettre une offre et participer aux négociations en vue de remporter le contrat de DSP.

Si la SEM n'est pas retenue, Mme DELACÔTE indique que le personnel serait repris par le titulaire de la DSP une fois celui-ci désigné, conformément aux dispositions du Code du travail. Cette obligation légale de reprise du personnel sera réaffirmée dans le cahier des charges.

M. REBERT estime qu'il est difficile de donner une définition claire à la *promotion de l'Alsace*.

M. le Président indique que, en pratique, ce n'est pas le titulaire de la DSP qui assurera cette promotion, mais directement les entreprises qui bénéficieront de la mise à disposition des salles de la MAP.

M. KLINKERT suggère qu'une commission de suivi soit créée pour permettre un contrôle régulier de la gestion déléguée au futur titulaire et pour constituer une interface contrôlant l'effectivité de la promotion de l'Alsace.

M. MULLER estime la suggestion intéressante, à condition que ce contrôle ne crée pas une contrainte lourde supplémentaire imposée au titulaire, auquel cas ce dernier la valorisera financièrement et en demandera la compensation aux deux Départements.

M. le Président indique que M. Francis FLURY, Conseiller Général du Haut-Rhin, porte ce dossier extrêmement complexe dans tous ses aspects. M. le Président le remercie vivement pour son implication.

M. le Président termine en indiquant que ce projet est une belle ambition, assise sur des investissements fonciers, ce qui constitue une valeur sûre.

Les membres de la CCSPL sont appelés à donner leur avis sur le principe de déléguer le service public de la gestion de la Maison de l'Alsace à Paris.

La Commission prononce, à l'unanimité, un avis favorable au principe de la délégation de service public pour assurer la gestion de la Maison de l'Alsace à Paris.

M. le Président prend acte de cet avis favorable.

CLOTURE DE LA REUNION

M. le Président remercie les membres de la Commission pour leur présence et leur participation et clôt la séance.

Le 14 novembre 2013

Monsieur Charles BUTTNER,
Président du Conseil Général et
Président de la CCSPL
signé